

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **4 septembre 2018**, à 20h00, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 4 M. Nicolas Dufresne Siège # 2 M. Marc Bédard Siège # 5 M. Mathieu Malenfant Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 20h02 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

4 septembre 2018

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 ;
- 4. Dépôt des rapports de dépenses ;
- 5. Rapport des comités ;
- 6. Suivi au procès-verbal :
 - Fermeture jeux d'eau ;
- 7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
- Mandater le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal;
- Autoriser la municipalité à participer à la première édition du Conseil jeunesse en partenariat avec la MRC;
- 10. Autoriser l'achat d'un lecteur de carte pour la porte du gym ;
- 11. Nommer un répondant en matière d'accommodement en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;
- 12. Correspondance;
- 13. Varia;
- 14. Période de questions ;
- 15. Levée de l'assemblée ;

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2018-09-001) 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

(2018-09-002) 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018

Monsieur le Maire a mis son droit de veto sur le point # 10. Donc le procèsverbal sera adopté à une prochaine séance.

(2018-09-003) 4. <u>Dépôt des rapports de dépenses</u>

Les rapports de dépenses du DGEQ sont déposés.

5. Rapport des comités :

- Comité CIC, Record d'inscription de groupe ;
- MADA, Il y aura une rencontre en septembre ;
- **Comité Bibliothèque,** Tirage club de lecture, installation boîte à livre dans le parc ;
- Comité des pompiers, Nouvel administrateur, demande d'adhésion avec l'Érable, environ 10 interventions cette année ;
- MRC, Comité jeunesse MRC mis sur pied sous peu ;
- Comité des loisirs, Préparation fête de Noël, spectacle de Noël de Jonathan Blouin 1^{er} décembre, préparation de l'Halloween, finale de balle 15 septembre.

6. Suivi au procès-verbal

• Fermeture Jeux d'eau, 17 septembre 2018.

(2018-09-004) 7. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale adjointe dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'approuver la présente liste des comptes payés et à payer 4 septembre 2018 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

(2018-09-005) 8. <u>Mandater le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal</u>

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions